

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00877

Numéro SIREN : 884 639 220

Nom ou dénomination : 2MXF GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/004077

Désignation de l'entreprise : SARL 2MXF GESTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 18	
Adresse de l'entreprise 87 Avenue Albert Raimond		42270 ST PRIEST EN JAREZ	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 88463922000018		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122023	
		N-1 30062022	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SARL 2MXF GESTION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5.6.7.....480.....)	DA	567 480	567 480
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 118	487
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	56 238	256
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	215 562	132 613
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	846 398	700 836
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	501 342	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	50 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 152	665
	Dettes fiscales et sociales	DY	48 606	29 854
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	601 100	30 519
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 447 498	731 355
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	165 388	30 519
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 718	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2MXF GESTION

Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF		
			services*	FG	362 400	FH		FI	362 400
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		362 400	FK		FL	362 400	192 000
	Production stockée*						FM		
	Production immobilisée*						FN		
	Subventions d'exploitation						FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	348	1 033
	Autres produits (1) (11)						FQ	4	8
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	362 752	193 041
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	14 059	1 713
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	1 361	137
	Salaires et traitements*						FY	157 982	132 462
	Charges sociales (10)						FZ	34 693	26 201
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA		
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)						GE	3	6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	208 097	160 519
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	154 656	32 522
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	109 000	105 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 060	974
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	110 060	105 974
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	5 991	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	5 991	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	104 068	105 974	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	258 724	138 497	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL 2MXF GESTION

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			2 900
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			2 900
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	3 550		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	10 000		2 900
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	13 550		2 900
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(13 550)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	29 611		5 884
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	472 812		301 916
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	257 250		169 303
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	215 562		132 613
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	HY	IG		
	(3) Dont {	HP	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	348		1 033
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6				
	A8				
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		obligatoires	A9		
		dont cotisations Madelin	A7		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Amendes et pénalités		2 320			
Autres charges exceptionnelles		1 230			
Cessions d'immobilisations		10 000			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Titres immobilisés	X
Charges à payer	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 447 497.84 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 362 400.00 Euros et dégageant un bénéfice de 215 562.44 Euros.

L'exercice a une durée de 18 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 31/12/2023

2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	153		153
Autres créances clients	46 080	46 080	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	451	451	
Taxe sur la valeur ajoutée	185	185	
Groupe et associés	131 593	131 593	
Débiteurs divers	29 300	29 300	
Charges constatées d'avance	17 528	17 528	
TOTAL	225 289	225 137	153

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 718	1 718		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	499 624	63 912	286 316	149 395
Fournisseurs et comptes rattachés	1 152	1 152		
Personnel et comptes rattachés	3 195	3 195		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 627	11 627		
Impôts sur les bénéfices	20 861	20 861		
Taxe sur la valeur ajoutée	12 923	12 923		
Groupe et associés	50 000	50 000		
TOTAL	601 100	165 388	286 316	149 395
Emprunts souscrits en cours d'exercice	510 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	10 376			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	50 000			

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 31/12/2023

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	10.0000	56 748			56 748

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 718
Dettes fiscales et sociales	9 383
Total	11 101

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 31/12/2023

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ABC FORMATION	7 369	100.00	4 369
- ABC SERVICES A LA PERSONNE	180 026	100.00	43 379
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			



VFM & Associés

Société d'Avocats inscrite au Barreau de Saint-Étienne

2MXF GESTION

Société à responsabilité limitée à associé unique

Au capital de 567.480 euros

Siège social : 87, avenue Albert Raimond

42270 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ

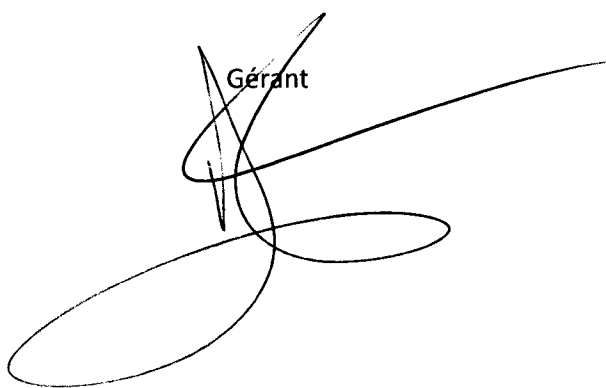
884.639.220 RCS SAINT-ETIENNE

COMPTES SOCIAUX ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Monsieur Xavier MARTELLINO

Gérant



SELARL d'Avocats au capital social de 94.730 euros

3, Bd Jules Janin- 42000 Saint Etienne

Tél : 04 77 22 53 67

Email : vfm.avocat@vfm-associes.com

509.634.648 RCS SAINT-ETIENNE – N° TVA intra-communautaire FR44509634648

2MXF GESTION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 567 480 €
SIEGE SOCIAL : A L'ATTENTION DE M. X MARTELLINO
87, AVENUE ALBERT RAIMOND
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

884 639 220 RCS SAINT ÉTIENNE

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 19 MARS 2024

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

TROISIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 215 562,44 €, de la manière suivante :

- dotation de 5 % du bénéfice à la réserve légale : 10 778,12 euros
- à l'associé unique à titre de dividendes pour un montant de 100 000 €
- et le solde au poste Autres réserves. Ainsi, chaque part recevra un dividende de 444 444 €, entièrement éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158,3-2° et 4° du C.G.I.

Les dividendes seront mis en distribution à compter de ce jour.

Comme l'y oblige la législation en vigueur, la société retiendra sur le montant du dividende versé à la personne physique, le montant des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire unique défini par les dispositions de l'article 117 quater du code général des impôts. Toutefois, la personne peut demander à en être dispensée si elle réunit les conditions fixées par ledit article et l'article 242 quater du code général des impôts. Le prélèvement forfaitaire unique s'applique de plein droit, toutefois le contribuable a la possibilité d'opter pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

L'imposition des dividendes s'effectue en conséquence en deux temps :

- * l'année de leur versement, les dividendes sont soumis, sauf exceptions, au prélèvement forfaitaire non libératoire perçu à titre d'acompte ;
- * l'année suivante, ils sont soumis à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire, sauf option globale pour le barème progressif sous déduction de l'impôt déjà payé et prélevé à la source.

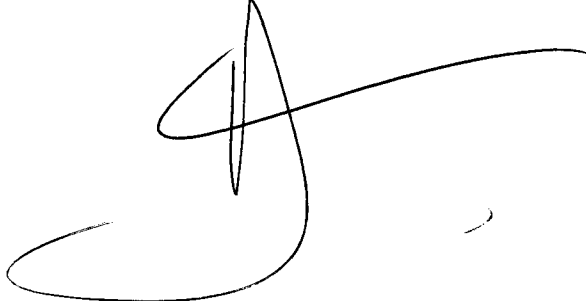
Le contribuable dont le revenu fiscal de référence n'excède pas 50 000 euros pour le célibataire, divorcé ou veuf, et 75 000 euros pour le contribuable soumis à une imposition commune peut demander à être

dispensé du prélèvement. Le revenu fiscal de référence à retenir est celui de l'avant-dernière année précédant celle du paiement des dividendes. Il est indiqué sur l'avis d'imposition à l'impôt sur le revenu. La demande de dispense du prélèvement prend la forme d'une attestation sur l'honneur dans laquelle le contribuable indique que son revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement des dividendes est inférieur selon le cas à 50 000 euros ou 75 000 euros. La demande doit être envoyée avant le 30 novembre de l'année qui précède le paiement des dividendes.

Certifié conforme

La gérance

Monsieur Xavier MARTELLINO

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.